

Les *Principes* et l'*Abrégé* de Restaut dans l'histoire de l'enseignement du français aux étrangers au XVIII^e siècle

Marc VIÉMON

Universidad de Sevilla

mviemon@us.es

<https://orcid.org/0000-0002-5670-8265>

Resumen

Este trabajo arroja luz sobre el lugar de las gramáticas de Pierre Restaut, los *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses* (1730) y el *Abrégé des principes de la grammaire française* (1732a), en la historia de la enseñanza del francés en el extranjero durante el siglo XVIII. Originalmente, estas gramáticas iban destinadas a francófonos deseosos de dominar su propio idioma mediante el estudio de las reglas y también servían de propedéutica al aprendizaje del latín, pero su éxito traspasó las fronteras del territorio francés. En efecto, en la segunda mitad del siglo XVIII, encontramos numerosos ejemplos de recuperación y traducción de las dos obras gramaticales en varios países: Italia, Alemania, Rusia, Polonia, Inglaterra y España. Después de una presentación del autor y de sus gramáticas, este trabajo ofrece un panorama y un análisis de las de sus continuadores.

Palabras clave: Historia de la enseñanza del francés fuera de Francia, Restaut, gramática, traducción, manuales de lengua.

Résumé

Ce travail examine l'influence exercée par les ouvrages grammaticaux de Pierre Restaut, les *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses* (1730) et l'*Abrégé des principes de la grammaire française* (1732a), dans l'histoire de l'enseignement du français à l'étranger au XVIII^e siècle. Ces grammaires étaient destinées en principe à des francophones désireux de maîtriser leur langue par les règles et servaient aussi de propédeutique à l'apprentissage du latin, mais leur succès ne s'est pas cantonné au territoire français. En effet, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les exemples de récupération et de traduction de ces deux ouvrages sont nombreux, ainsi que les territoires où ceux-ci sont publiés : Italie, Allemagne, Russie, Pologne, Angleterre et Espagne. Après une présentation de l'auteur et de ses grammaires, ce travail propose un panorama et une analyse de celles de ses continuateurs.

Mots-clés : Histoire de l'enseignement du français hors de France, Restaut, grammaire, traduction, manuels de langue.

* Artículo recibido el 12/12/2022, aceptado el 31/01/2023.

Abstract

This work examines the influence of Pierre Restaut's grammatical works, the *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses* (1730) and the *Abrégé des principes de la grammaire française* (1732a), in the history of French language teaching abroad in the 18th century. These grammars were intended in principle for French speakers wishing to master their language through the rules. They also served as a propaedeutic to learning Latin, but their success was not confined to the French territory. Indeed, in the second half of the 18th century, there were numerous examples of collection and translation of these two works. They were also published in many countries such as: Italy, Germany, Russia, Poland, England and Spain. After a presentation of the author and his grammars, this work offers a panorama and an analysis of those of his continuators.

Key words: History of French language teaching abroad, Restaut, Grammar, Traduction, Handbooks.

1. Introduction

Dans le numéro du premier septembre 1879 du journal semi-mensuel *Le Courrier de Vaugelas*, le feuilleton intitulé « Biographie des grammairiens » est dédié à Pierre Restaut. On y apprend que ce dernier est né à Beauvais en 1696. Tout d'abord destiné à l'état ecclésiastique, il renonce au séminaire de Saint-Sulpice pour entrer au collège Louis-le-Grand où il fait la connaissance d'importants Jésuites, comme le Père Buffier, par exemple. Il étudie plus tard la jurisprudence et devient avocat, d'abord au Parlement, puis aux Conseils du Roi et meurt finalement à Paris le 14 février 1764, à l'âge de 68 ans¹.

Restaut est l'auteur de deux ouvrages grammaticaux dont l'importance dans le domaine de la grammaire scolaire française n'est plus à démontrer. En revanche, leur influence sur l'enseignement du français à l'étranger est moins connue. Le premier de ces ouvrages, les *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*, paraît en 1730. Il connaît un succès important tout au long du XVIII^e siècle (9 rééditions du vivant de l'auteur) et constitue, selon Swiggers (1985 : 223), « le noyau de la grammaire scolaire contemporaine ». À l'époque, la publication des *Principes* répondait au vœu formulé par Rollin (1818 : 71)² quelques années auparavant dans le livre II de son *Traité des études* (1726-1728), celui de composer « exprès pour eux [les jeunes gens] une grammaire abrégée qui ne renfermât que les règles et les réflexions les plus nécessaires ». Cependant, l'auteur des *Principes* y précise également que son « objet a été de travailler pour ceux qui ne l'ont [notre langue] jamais apprise par règles, et

¹ Pour une biographie détaillée de Restaut voir son éloge historique dans l'édition des *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses* de 1770.

² Restaut lui-même cite Rollin dans la préface de sa grammaire (1730 : iii-iv).

surtout pour les jeunes gens que l'on destine à étudier la Langue latine » : l'apprentissage des règles de la grammaire française, à une époque où l'étude du français en contexte scolaire était encore très limitée (Chervel, 2006 : 237-239), aurait alors permis d'aborder ensuite l'apprentissage du latin³ – mais aussi de n'importe quelle autre langue étrangère⁴ – de façon beaucoup plus facile. C'est la raison pour laquelle Restaut prétend exposer les « principes généraux et communs à toutes les langues », se situant ainsi dans la lignée de la *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot, dont il se revendique, ainsi que des ouvrages de Régnier-Desmarais (1705) et de Buffier (1709).

Suivant cette idée, Restaut (1730 : x) considère que l'étude de la langue française doit se faire par les règles, de manière raisonnée. Cela passe, d'une part, par l'inclusion des définitions de chaque terme appartenant à la tradition terminologique grammaticale, comme celles de « genre », « nombre » et « cas », par exemple. À ce sujet, Restaut précise que, par souci d'exactitude, il a dû avoir recours à « des expressions un peu abstraites et philosophiques » que de bons exemples ne manqueront pas de rendre plus intelligibles⁵. D'autre part, il considère que la forme dialoguée est plus adaptée à la compréhension des principes de la langue : « Et comme je me suis proposé de tout expliquer par raisonnement, c'est pour cela que j'ai choisi le stile [*sic*] de Dialogue, plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes et les conséquences, les objections et les réponses » (Restaut, 1730 : ix-x). Restaut allie donc un fond de réflexion sur les éléments de la grammaire générale à une forme dialoguée⁶, tous deux au service d'un apprentissage raisonné.

³ « L'instruction des enfants destinés au Latin étant, comme j'ai déjà dit, mon principal objet, j'ai cru que je devois encore faire trouver dans les regles de la langue Françoisse, quelques préparations particulieres à la Langue Latine » (Restaut, 1730 : xi-xii). C'est la raison pour laquelle Restaut maintient, par exemple, la catégorie des « cas » en français.

⁴ Dans la Préface de la première édition, Restaut (1730 : XXIV) déclare : « Enfin ce que j'ai dit ci-dessus pour les jeunes gens qui se disposent à la Langue Latine, peut également s'appliquer aux personnes qui veulent apprendre quelque Langue étrangere, comme l'Allemand, l'Italien ou l'Espagnol : et je crois pouvoir leur promettre qu'ils trouveront dans cette Méthode une préparation qui leur en aplanira les plus grandes difficultés ».

⁵ Le disciple ne manque pas de demander à son maître des « exemples sensibles » à chaque fois que ce dernier lui assène des explications de nature « philosophique », comme la définition des verbes actifs, par exemple : « on n'appelle proprement *Verbes actifs*, que ceux qui signifient des actions qui passent dans un sujet différent de celui qui agit, ou qui se terminent à un autre objet » (1730 : 135).

⁶ Du reste, la présentation des contenus grammaticaux sous forme de dialogue n'est pas une nouveauté de Restaut : l'*Ars Minor* de Donatus, datant du quatrième siècle et largement repris et adapté jusqu'à la Renaissance (Baratin, 2000), usait déjà de cette technique. Il est vrai cependant que cette dernière n'était pas à la mode dans les grammaires françaises contemporaines des *Principes*. Restaut effectue donc un choix, qui répondait à une volonté de faciliter la tâche d'apprentissage à son public potentiel.

Aux dires de Restaut (1730 : xiii-xiv), les *Principes* étaient destinés aussi bien aux enfants qui commenceraient leurs études par le français, qu'aux « écoliers de Cinquième et de Quatrième », qui avaient commencé, eux, par l'étude du latin. Cependant, considérant que tous n'étaient pas du même niveau et qu'une version simplifiée était nécessaire pour les plus jeunes, l'auteur annonce également la publication de l'*Abrégé des principes de la langue française*, qui ne sera en fait publié que deux ans plus tard et qui s'adressera surtout aux « enfants de la première jeunesse » (1730 : xv), mais aussi aux « personnes plus formées qui n'ont point étudié, et qui voudront apprendre la Grammaire française » (1732a : Avertissement de l'*Abrégé*). Cet ouvrage sera « utilisé comme manuel dans les collèges jusqu'à la fin du XVIII^e siècle » (Fournier, 1998) et jouira, lui aussi, de nombreuses et tardives rééditions⁷.

Pour en revenir aux *Principes*, Restaut (1730 : xix-xxii) affirme que ceux-ci pouvaient servir également aux gens de cour sachant parler mais non écrire correctement, et donne l'exemple des Dames et des « Demoiselles qui sont dans les Couvents ».

Restaut vise de la sorte un public assez large, mais exclusivement francophone, ce qu'il rappelle dans la préface de la troisième édition :

[...] c'est principalement pour les François que j'ai travaillé, et la méthode que j'ai suivie est celle qui m'a paru la plus conforme à ce point de vue. J'aurais pris une autre route, si les étrangers eussent été mon premier objet. Il faut tout apprendre à ceux-ci, au lieu qu'il suffit de faire réfléchir et raisonner les autres sur ce qu'ils savent sans principes (1736 : xxi).

Il est possible que cette référence aux étrangers, absente des deux éditions antérieures, ait répondu à une critique adressée à son égard. En effet, on lui a peut-être reproché que son ouvrage n'était pas adapté à un public d'apprenants étrangers, contrairement à un certain nombre de grammaires françaises qui, selon une longue tradition, revendiquaient cette qualité⁸. Restaut, très sensible aux observations réalisées sur sa grammaire – il ne ménageait pas ses efforts pour effectuer les modifications nécessaires à son amélioration –, prend alors la peine de rappeler le but de son ouvrage.

Remarquons cependant qu'il précise que c'est « principalement » pour ce public qu'il a confectionné sa grammaire. À ce moment-là, jouissant d'un grand succès en France, les *Principes* ont sans doute déjà traversé les frontières et il se peut qu'un public non natif, mais d'un niveau sans doute déjà assez avancé, s'en soit servi pour consolider sa connaissance de la langue française par les règles. Restaut, au fait de cette circonstance et victime de son succès, se voit dans l'obligation d'inclure cette précision.

⁷ Si l'on consulte simplement la Bibliothèque Nationale de France, on trouve des rééditions des *Principes* et de l'*Abrégé* qui datent respectivement de 1817 et de 1824.

⁸ Selon Chervel (2006 : 42), c'était bien le cas pour « Maupas (1607), Daniel Martin (1619), Oudin (1633), Chiflet (Anvers, 1659) ». Buffier (1709) lui-même destinait également sa grammaire, du moins en partie, aux étrangers (Lépinette, 1997 : 527).

Quoi qu'il en soit, l'utilisation de sa grammaire par les étrangers est pleinement confirmée trente ans plus tard. En effet, à l'occasion de la dixième édition des *Principes*, la *Gazette littéraire* de mars 1768 (146) publie le commentaire suivant : « Il n'y a personne qui ne connaisse cette *Grammaire* ; elle est répandue dans toute l'Europe, de sorte qu'aujourd'hui elle est devenue presque aussi familière aux Etrangers qu'aux François mêmes ». Par ailleurs, la même année, nous trouvons un autre indice du succès des ouvrages grammaticaux de Restaut à l'étranger. Il s'agit cette fois-ci de l'*Abrégé*, destiné en principe aux plus jeunes francophones. En effet, dans l'approbation du 15 juillet 1768 (Restaut, 1778 : x) pour la réimpression de ce petit ouvrage, Philippe de Prétot, censeur royal, déclare : « L'accueil que lui font, depuis trente-six ans, les Universités et les *Étrangers*, est une preuve constante de la bonté de ces éléments de notre Langue » (nous soulignons).

Le fait est que les deux grammaires de Restaut ont exercé une réelle influence sur l'enseignement du français à l'étranger. On sait, par exemple, qu'elles ont circulé telles quelles en Russie durant la seconde moitié du XVIII^e siècle : selon Rjéoutski et Vlassov (2013), des éditions des *Principes* publiées en France ont été utilisées dans leur version originale comme manuel de français au Corps des cadets nobles de l'armée de terre de Saint-Pétersbourg, ce qui est assez surprenant⁹, et l'*Abrégé* a même été réédité plusieurs fois à Saint-Pétersbourg dans sa version originale en français et publié à l'imprimerie du Corps des cadets (1771, 1789b, 1799).

Mais nous n'avons pas trouvé d'autres manifestations de ce type ailleurs en Europe¹⁰. Tout d'abord, la plupart des continuateurs de Restaut vont logiquement traduire, peu ou prou, les ouvrages dans la propre langue étrangère des apprenants ; parfois, c'est une version bilingue que nous trouvons. Par ailleurs, ces traductions/adaptations sont plus ou moins fidèles à leur original : nous assistons fréquemment à une réorganisation du matériau grammatical, à des simplifications, des suppressions, etc., de la part des auteurs, qui considèrent certainement leurs choix plus judicieux pour enseigner le français à des étrangers. Finalement, certains compilateurs de Restaut ajouteront des listes de vocabulaire, de proverbes, des modèles de lettres, des histoires

⁹ On peut se demander dans quelle mesure les apprenants russes étaient capables de tirer profit de la grammaire dans sa version originale. Peut-être s'agissait-il d'un public de niveau déjà avancé.

¹⁰ Nous avons cependant trouvé une version française de l'*Abrégé* (1789a) publiée à Londres mais il est difficile de savoir si elle était véritablement adressée à un public anglophone. Nous penchons plutôt pour une réimpression clandestine, effectuée hors de France, mais destinée à des francophones, comme celles de Genève (1738), Lausanne (1752) ou Amsterdam (1778). Du reste, d'autres réimpressions illégales ont été effectuées sur le territoire français (Paris, 1745a), comme le signale l'imprimeur et libraire Lottin le jeune, détenteur du privilège royal, dans sa réédition de l'*Abrégé* de 1778 : « il se débite plusieurs Editions contrefaites du présent ouvrage dans les Pays étrangers et même en France : elles sont très-mal imprimées, et remplies de fautes ».

courtes, plus propres d'un manuel de langue étrangère de l'époque qu'à une simple grammaire théorique.

De façon prévisible, les traductions littérales, sans ajouts ni modifications, sont très rares : une explication de la langue française par principes généraux, servant de propédeutique à l'étude du latin, ne convenait pas à l'enseignement du français pour les étrangers. Pour ces derniers, il fallait confectionner une grammaire particulière, dans laquelle on aurait inclus, aux dires de Restaut lui-même, « les autres principes [...], ceux qui ne regardent que les mots ou la manière de s'exprimer, et qui sont propres à chaque Langue en particulier » (1730 : ii). Cependant, certaines refontes vont revendiquer ces principes généraux dans le but de présenter une grammaire « complète » et/ou « d'un niveau avancé » – ce n'était pas ce que prétendait Restaut –, mais toujours en les adaptant et en les complétant par des observations plus particulières, et en incluant également une visée contrastive, créant ainsi un manuel plus à même d'enseigner le français à des étrangers.

2. Les *Principes* et l'*Abrégé*

En 1730, la première édition des *Principes* compte 321 pages et présente une structure atypique. En effet, les grammaires de l'époque, selon un schéma progressif classique, commençaient habituellement par un chapitre de prononciation, suivi de celui de morphologie et, éventuellement, d'un troisième consacré à la syntaxe ; ce schéma tripartite était parfois complété par un traité de versification. Or, il n'y a pas de chapitre de prononciation proprement dit dans la grammaire de Restaut. Ce dernier se contente de fournir, en tête d'ouvrage, quelques brèves explications et définitions sur les voyelles et les consonnes, qui lui servent d'introduction au chapitre de morphologie sur les différentes « parties du discours » ; il inclut également un court chapitre final dans lequel il fournit des explications générales sur les « deux prononciations différentes, l'une pour les vers et le discours soutenu, et l'autre pour la prose commune et pour le discours ordinaire » (Restaut, 1730 : 310), d'abord, puis des explications particulières sur certains « vices » de prononciation. La justification du choix de Restaut (1730 : 309-310) est simple :

Le fond de la Prononciation françoise s'apprend en même-tems que l'on apprend à lire. C'est pourquoi il a paru inutile de donner des regles particulieres sur la maniere d'articuler chaque lettre et chaque syllabe. La plupart des réflexions que l'on a coutume de faire à ce sujet, sont plus curieuses que nécessaires, ou elles ne peuvent tout au plus servir qu'aux étrangers qui n'ont aucune connoissance de notre Langue. Les François n'ont besoin que d'une pratique réguliere, et c'est aux Maîtres de donner les bons principes aux enfants, lorsqu'ils apprennent à lire. L'usage et la fréquentation des personnes qui parlent correctement, les

perfectionneront ensuite dans la Prononciation, mieux que ne pourroient faire les regles les plus exactes et les plus recherchées.

D'une part, contrairement aux étrangers, les Français francophones n'ont pas besoin d'apprendre à prononcer les sons qu'ils ont naturellement acquis ; nul besoin, donc, de descriptions articulatoires, peu utiles, selon l'auteur. Pour ce dernier, ce que doivent apprendre les écoliers, c'est à lire correctement, grâce au travail du Maître. D'autre part, il est nécessaire de corriger les Français qui parlent « mal » leur langue. Les critiques visent, entre autres, les liaisons exagérées « dans la prose commune et dans le discours ordinaire » (Restaut, 1730 : 313), la prononciation de certaines consonnes finales comme le *r* des infinitifs en *-ir*, mais également l'abandon, « désagréable », de [λ] au profit de [j] dans les mots *fille*, *oreille* ou *paille*¹¹.

La plus grande partie de l'ouvrage est donc composée d'explications morphologiques, au sein desquelles viennent se glisser des observations de syntaxe, comme par exemple celles qui concernent le régime verbal (130-133) ou le test de substitution que l'on doit appliquer pour déterminer si un verbe est « impersonnel » (159-160). La partie concernant les verbes, leur nature, conjugaison et construction est par ailleurs la plus étendue de la section morphosyntaxique, ce qui est également habituel dans les productions grammaticales de l'époque.

Enfin, une dernière partie, importante, ferme l'ouvrage. Soucieux de fournir des règles permettant d'écrire correctement la langue française, Restaut inclut le chapitre seize, d'une centaine de pages, composé des quatre articles suivants : « De l'Orthographe », « Des Accents », « De la Ponctuation et de quelques figures dont on se sert en écrivant » et « De la prononciation », que nous avons déjà décrit plus haut. Les règles orthographiques concernent l'orthographe grammaticale (flexifs et homophones grammaticaux) ; pas de règles, en revanche, pour ce qui est de l'orthographe d'usage : l'auteur renvoie le lecteur « à l'usage, aux Dictionnaires et à la lecture des bons livres » (Restaut, 1730 : 236). Cette distinction concernant les deux orthographe est une nouveauté de Restaut, entérinée au sein de la seconde édition des *Principes* lorsqu'il les baptisera officiellement « orthographe de principe » et « orthographe d'usage », respectivement.

La seconde édition, publiée deux ans après la première, est largement augmentée et modifiée par l'auteur. De 321 pages, on passe à une grammaire de 552. L'ajout principal consiste en un traité de versification, qui clôt l'ouvrage. Par ailleurs, en plus des augmentations diverses dans de nombreuses sections morphologiques, l'auteur (1732b : xvii) a considéré que certains éléments devaient suivre un ordre « plus naturel ». Restaut revient donc sur sa décision initiale et fournit, cette fois, un véritable

¹¹ D'après Zink (2006 : 100), le relâchement de l palatal à yod prend ses racines au XIII^e siècle mais ce n'est qu'après la Révolution française qu'il se généralise. Restaut, en puriste, dénigre la prononciation reflétant la perte de ce phonème.

chapitre sur la lecture/prononciation, adressé tout de même à des francophones, qui ouvre maintenant la grammaire après les définitions générales de mise, récupérant ainsi une structure et un ordre canoniques. En outre, cette édition renferme également plus de réflexions et de définitions et, dans un désir de faciliter l'étude des règles aux apprenants, les exemples choisis sont plus « instructifs » et intéressants¹². L'édition de 1732b sert de modèle aux rééditions successives, mais Restaut, en auteur scrupuleux et attentif aux observations et aux critiques, ne cesse de réviser les *Principes* et de les augmenter dans le but de les améliorer.

En 1736 et en 1741, les modifications sont mineures : elles consistent en l'ajout, à la fin de l'ouvrage, d'une « table de verbes irréguliers et défectueux », rangés dans l'ordre alphabétique pour en faciliter la consultation. La cinquième édition (1745b), en revanche, contient d'importants changements, exposés dans la préface (1745b : xxxi-xxxix) :

- toujours opposé à l'ajout d'un « Traité particulier de la Syntaxe » – Restaut est persuadé que ces règles sont mieux placées à la suite de chaque partie du discours – notre grammairien étoffe cependant les explications syntaxiques concernant « l'accord de l'adjectif avec le substantif, du relatif avec l'antécédent, et du verbe avec son nominatif » ;
- il ajoute également des observations orthographiques « pures et précises » sur les lettres doubles ;
- certaines catégories grammaticales sont précisées, comme celles de « verbes réfléchis » et « verbes réciproques » ;
- les règles sur les syllabes longues ou brèves sont revisitées selon les explications de l'Abbé d'Olivet (1736) ;
- la table des verbes irréguliers est augmentée ;
- finalement, en plus de la table des matières, un index alphabétique est ajouté à la fin de l'ouvrage.

Cette cinquième édition constitue la version « finale » des *Principes* et sera rééditée de nombreuses fois tout au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle et même plus tard (1755, 1770, 1773, 1781, 1817).

L'autre ouvrage de Restaut, l'*Abrégé des principes de la langue française*, pourtant annoncé en 1730, ne voit le jour que deux ans plus tard. L'auteur justifie ce retard dans

¹² « J'en [des exemples] ai employé fort peu d'indifférents, et il n'y en a presque pas qui ne renferme un point de religion ou de morale, un trait d'histoire ou de science. Ce qui pourra encore contribuer à mieux faire entendre les règles, et à en rendre l'étude moins ennuyeuse » (Restaut, 1732b : xviii). Voir, par exemple, ceux que fournit l'auteur pour illustrer les explications sur le subjonctif : « Pensez-vous QU'en formant la république des abeilles, Dieu n'AIT pas VOULU instruire les rois à commander avec douceur, et les sujets à obéir avec amour ? Pharaon ne se persuadoit pas QUE les Israélites PUISSENT lui échaper » (Restaut, 1732b : 207).

la préface de la seconde édition des *Principes*, publiée également en 1732a (xviii) :

Le dessein que je formai à travailler à une édition plus ample et plus exacte de cet ouvrage, dès que je le vis favorablement reçu du public, m'a empêché de donner l'abrégé que j'avais promis dans la préface de la première édition. J'ai pensé que c'eût été donner l'abrégé d'un abrégé, et qu'il valoit mieux le réserver à cette édition qui, étant devenue beaucoup plus étendue que l'autre, ne peut plus convenir aux enfants.

Restaut a donc préféré s'atteler d'abord à compléter la première édition des *Principes* pour ensuite réaliser un abrégé de cette deuxième version. Le résultat de ce travail est une petite grammaire de 113 pages, qui, tout comme sa version étendue, présente majoritairement des indications de morphologie, mais complétées par un court chapitre syntaxique, indépendant cette fois, intitulé « Observations générales sur les parties du Discours ». Pour l'*Abrégé*, l'auteur décide de ne pas inclure de véritable chapitre de prononciation, et se contente, comme en 1730 pour les *Principes*, de quelques définitions sur les voyelles et les consonnes, s'arrêtant, très brièvement, sur la question des différents *e*¹³ français, de la longueur vocalique, du *h* aspiré et du *y*. Les explications, de manière générale, sont drastiquement réduites, ainsi que les définitions philosophico-logiques, dont l'ouvrage n'est pourtant pas totalement exempt¹⁴.

La petite grammaire pour les enfants « de la première jeunesse » est bientôt rééditée en 1738. Cette édition est publiée à Genève sans approbation ni privilège et l'Avertissement de Restaut de 1732a a été remplacé par une préface qui sert à vanter les mérites de l'ouvrage, sans doute dans le but d'en faciliter la vente, mais qui ne semble pas être de lui. En effet, aussi bien dans les différentes préfaces des *Principes* (1730, 1732b) que dans l'Avertissement de l'*Abrégé*, les marques de première personne de Restaut sont nombreuses. Nous n'en fournissons ici que quelques exemples :

Principes, 1730 : « Le titre de cet Ouvrage annonce assez le but que je m'y suis proposé », « Je n'ai pas eu intention de... », « Mon objet... » ;

Abrégé, 1732a : « Je n'y ai rien fait entrer qui ne soit à la portée des enfants », « J'ai rejeté dans le dernier chapitre... », « Ce que je dis pour les enfants... » ;

Principes, 1732b : « Le succès qu'a eu la première édition de cet ouvrage, a passé de beaucoup mes espérances », « j'ai eu la gloire de le voir... », « j'ai eu la satisfaction de savoir... ».

13 Selon la logique grapho-phonétique de l'époque : « *l'e muet, l'é fermé, et l'e ouvert* » (Restaut, 1730 : 2).

14 « D. Qu'est-ce qu'un nom substantif ? R. C'est celui qui signifie simplement la chose, et qui subsiste de lui-même dans le discours, comme *ciel, terre, arbre*, etc. » (Restaut, 1732a : 6-7).

On ne trouve, en revanche, aucune marque de la première personne dans la préface de 1738¹⁵ de l’*Abrégé*, qui est un concentré commercial des vertus vantées dans celle des *Principes* de 1730. Une formule, par ailleurs, attire l’attention du lecteur. Elle est certainement de l’éditeur qui, après avoir énuméré les bontés de l’ouvrage, déclare : « ces différentes considérations ont engagé à chercher une Grammaire française raisonnée et abrégée qui remplit ces vûes, et on n’en a point trouvé de préférable à celle dont on donne ici une édition nouvelle, augmentée des PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L’ORTOGRAPHE FRANÇOISE » (nous soulignons). En d’autres termes, cette édition, qui reproduit celle de 1732a, n’est certainement pas du ressort de Restaut. On ne peut non plus être certain que le traité d’une dizaine de pages sur l’orthographe¹⁶ qui la complète ait été composé par Restaut, ou s’il a été créé par un tiers à partir des explications similaires présentes dans les *Principes* : les imprimeurs Lottin (le père, la veuve puis le fils), qui semblent posséder le privilège d’imprimer l’*Abrégé*, n’incluent pas une telle section – chapitre similaire mais réduit, portant sur la ponctuation uniquement –, avant la quatrième édition de 1753 et ce n’est qu’en 1774 que nous leur trouvons une édition contenant ces fameux principes généraux de l’orthographe française, peut-être récupérés de la lignée des éditions illégales inaugurées par celle de Genève de 1738¹⁷, afin de compléter l’*Abrégé* et de le rendre plus complet.

Quoi qu’il en soit, le contenu grammatical de l’*Abrégé* demeure inchangé au cours de ses différentes réimpressions (1745a, 1752, 1753, 1764, 1774, 1778), si ce n’est que certaines d’entre elles comportent quelques définitions grammaticales de plus que l’original de 1732a. Dans les éditions de 1774 et 1778, le genre, le nombre et le cas, entre autres, ont droit à une explication particulière, absente des éditions antérieures et, bien sûr, de l’édition princeps. Pour ce qui est des ajouts, au-delà des sections sur l’orthographe et la ponctuation que nous avons commentées, ils se résument à une table des verbes irréguliers et défectueux en 1753 et 1764, année de la mort de Restaut. Dans cette dernière édition, le « libraire » donne son avis dans les préliminaires et

¹⁵ Cette préface apparaît dans d’autres rééditions (1745a, 1752), mais elle sera également traduite presque mot pour mot par l’un des traducteurs de Restaut à l’étranger, Laurès de Mayran (1799), comme nous le verrons.

¹⁶ Contrairement aux explications des *Principes*, que nous avons commentées plus haut, cette section orthographique ne recèle aucune indication sur l’orthographe « de principe » : Restaut (1738 : 110) considère que les explications morphologiques sur « les différentes terminaisons des noms, par rapport aux genres et aux nombres, et des verbes par rapport aux tems et aux personnes, et chaque partie du discours » sont suffisantes pour « en donner connoissance ». Quant à l’orthographe « d’usage », c’est de nouveau à « la lecture des Dictionnaires et des bons Livres » qu’il faut avoir recours. Le chapitre orthographique se résume donc aux « Figures qu’admet l’Ortographie, indépendamment des lettres » : « L’Apostrophe (’), le Tiret, ou Trait d’union (-), les deux Points sur une voyelle (¨), la Cedille (¸), la Parenthese (), les Guillemets ("), les Lettres capitales, les Accents, la Ponctuation, l’A linea » (1738 : 111).

¹⁷ D’autres éditions suivant le même modèle seront publiées à Paris (1745a), à Lausanne (1752) et à Amsterdam (1778).

ajoute, à la fin de l'ouvrage, une curieuse série de cinq « lettres », dont il serait lui-même l'auteur¹⁸. Finalement, en 1778, dans l'*Abrégé* publié à Amsterdam, l'éditeur a décidé d'inclure des « Observations sur l'écriture » (134-138), des « Lettres choisies » (139-158), une « Idylle » (159-165) et des « Vers sur l'enfance » (165-166), ajouts « propres à amuser et à attacher les Enfants, en les instruisant » (1778 : VIII).

Les *Principes* et l'*Abrégé*, tels que nous venons de les décrire, s'adressaient à un public scolaire français, majoritairement. Voyons à présent comment ces ouvrages ont été récupérés et adaptés par les maîtres de langue et auteurs d'ouvrages de FLE dans différents territoires hors de France pour servir à l'enseignement/apprentissage de la langue française par les étrangers.

3. La transformation en manuel des ouvrages de Restaut

Lorsque nous parlons de « manuel » de langue étrangère, nous faisons référence à un ouvrage grammatical dont les chapitres de prononciation, de morphologie et éventuellement de syntaxe ont été complétés par une série de sections visant à mettre en pratique les explications phonétiques et grammaticales au moyen d'exercices de lecture, d'imitation, de répétition, de comparaison et de traduction. Traditionnellement, de telles sections apparaissaient sous la forme de vocabulaires thématiques, de dialogues (souvent familiers), de listes d'expressions idiomatiques, de modèles de lettres, de textes (littéraires ou non) à lire ou d'histoires courtes (souvent plaisantes) ou, plus rarement, d'exercices d'application, le tout généralement en version bilingue.

Parmi les sources que nous avons consultées, les ouvrages ayant adapté Restaut en manuel sont au nombre de six. La démarche suivie par chaque auteur est similaire, comme nous allons le voir.

Autant que nous sachions, les premières récupérations des ouvrages de Restaut datent de la moitié du XVIII^e siècle et ce sont d'abord les *Principes* qui sont traduits et adaptés. Plus précisément, la première grammaire pour étrangers ayant adapté les *Principes* de Restaut serait celle de Ludovic Goudar, publiée en 1744¹⁹ à Milan et rééditée de nombreuses fois (Minerva, 2003). Mais la *Nuova Grammatica italiana e francese*, comme l'indique Caravolas (2000), ne reprend cependant que peu de contenu de l'originale et Goudar n'a pas considéré pertinent de conserver la structure en questions-réponses, chère à Restaut, pour expliquer la langue française par raisonnement. Ce serait pourtant le premier exemple d'adaptation de la grammaire générale de Restaut à une sorte de « manuel » de français langue étrangère.

¹⁸ Chacune d'entre elles a été composée sans l'une des cinq voyelles « simples ». Ainsi, la première lettre ne possède aucun *a*, la seconde aucun *e*, etc. L'objectif poursuivi par l'auteur (1764 : vii) n'est pas clairement expliqué : « j'ai cru qu'elle [la jeunesse] recevrait avec plaisir ces cinq lettres ». Il semblerait que ce ne soit en réalité qu'un prétexte pour publier ses « ingénieuses » créations.

¹⁹ Les éditions que nous avons consultées datent de 1764 et de 1773.

Les différences entre les deux grammaires sont grandes. Tout d'abord, Goudar est conscient que l'ouvrage de Restaut, traduit tel quel, pourrait décourager les débutants. Il avertit donc le lecteur du fait que, s'il a suivi Restaut pour les règles, il a pris soin de ne conserver que les plus importantes pour ne pas « ennuyer les commençants » (1773 : 4)²⁰. Et le fait est que Goudar s'inspire du texte des *Principes* de 1741²¹ mais supprime non seulement des définitions générales, comme celles touchant le genre, le nombre et le cas²², mais également un grand nombre d'informations morphologiques (surtout sur les verbes et la conjugaison) et d'observations syntaxiques : de 400 pages on passe à peu près à la moitié. La partie concernant l'orthographe est supprimée²³ ainsi que l' « Abrégé des règles de la versification française », pratique habituelle dans ce type d'adaptation. Par ailleurs, Goudar transforme la grammaire en un véritable manuel de l'époque de français pour étrangers. Non content de simplifier et d'élaguer les règles, il ajoute, après les explications morphologiques, un certain nombre de sections bilingues typiques de ce genre d'ouvrage : vocabulaire thématique (1764 : 225-303), 36 dialogues familiers (303-395), une liste d'homonymes (395-424) et des modèles de lettres (442-492).

Finalement, en ce qui concerne la prononciation, l'organisation chez Goudar est surprenante car ce chapitre est scindé en deux parties. Sa grammaire débute abruptement par une première section de six pages sur les « dittonghi », les « lettere irregolari » et une règle générale sur l'accentuation tonique, mais renvoie tout de suite à une deuxième section, placée, sans raison apparente, après la morphologie, le vocabulaire et les dialogues. C'est cette deuxième section qui, logiquement, aurait dû être placée au début de la grammaire, puisqu'il y explique, de façon tout à fait classique, la valeur des lettres dans l'ordre consacré : voyelles, consonnes et « diphtongues » (et « triphongues »), par ordre alphabétique. C'est peut-être la division existant chez Restaut qui a influencé Goudar. En effet, on se souvient que les explications de Restaut étaient divisées en deux parties : une première partie, placée en tête de l'ouvrage, dédiée à des définitions générales sur les voyelles, les diphtongues, les consonnes, leur fonctionnement et agrémentées d'exemples servant à avertir de la valeur des lettres à l'écrit ; une deuxième partie, placée à la fin, avant la section sur la versification française, concernant les « vices » que nous avons déjà commentés plus haut. Quoi qu'il en soit, Goudar

²⁰ Nous retrouvons des avertissements similaires dans un certain nombre de grammaires de français langue étrangère se réclamant de Restaut.

²¹ Il n'y a qu'à consulter pour cela la page 437 des *Principes* de Restaut, à laquelle renvoie Goudar (1764 : 441) pour justifier son commentaire sur une question d'orthographe.

²² Et pourtant, Goudar, de façon apparemment incohérente, en conserve d'autres comme la définition de l'article, qui justement s'appuie sur les concepts de cas, de genre et de nombre. Il tente ainsi de se détacher de son modèle, mais reste à mi-chemin pour certaines questions théoriques ou terminologiques.

²³ En réalité, Goudar inclut des « Osservazione intorno all'Ortografia », deux pages (441-442) qui font allusion à la controverse sur l'usage du *z* pour marquer le pluriel des mots en *é*.

ne reproduit pas les indications de Restaut : la *Nuova Grammatica italiana e francese* s'adressait à des italophones et malgré son organisation surprenante la prononciation française y est expliquée en conséquence, lettre par lettre et de façon contrastive²⁴.

Quelques années après la publication de la grammaire de Goudar, en 1749, une adaptation similaire voit le jour à Francfort-sur-le Main. C'est une grammaire allemande anonyme, la *Nouvelle et parfaite Grammaire Française*, qui est proche de l'*Abrégé* pour certaines explications mais se rapproche également des *Principes* pour d'autres. Le nom de Restaut est mentionné sur la page de titre mais nous apprenons dans le prologue que l'ouvrage a en réalité été composé, non seulement à partir de ceux de Restaut, mais aussi des « meilleurs grammairiens français » : La Touche (1696), Richelet (1680), Regnier Desmarais (1705), Vaugelas (1647) et Buffier (1709).

Contrairement à la grammaire italienne publiée 5 ans plus tôt, celle-ci conserve l'organisation du matériau grammatical en questions-réponses – claire influence de Restaut – mais elle n'est pas non plus une fidèle reproduction de ses sources, loin de là. De la même manière que chez Goudar, les explications grammaticales sont parfois modifiées, tronquées ou réorganisées. Seules certaines sections sont maintenues et traduites²⁵. Ainsi, la plus grande partie de l'ouvrage est constituée d'indications sur la syntaxe particulière française (Restaut, 1749 : 119-251), ce qui est peu usuel dans ce genre d'ouvrage, mais surtout de parties plus propres à un manuel de français pour étrangers de cette époque : des listes d'expressions idiomatiques bilingues (252-302) tirées de Mauvillon (1747), 16 « dialogues familiers » (303-344, 460-482), un « Récit de ce qu'on a vu en voyage, sur la France, l'Italie, L'Angleterre, la Hollande » (444-460), des « Histoires choisies, morales et plaisantes » (483-516), des exercices de traduction associés à certains chapitres de syntaxe (516-541) et des modèles de lettres (542-569), la majeure partie en version française et allemande. Il s'agit donc, tout comme chez Goudar, d'un manuel classique de « FLE » de l'époque dans lequel les observations sur l'orthographe et la versification française, certainement peu utiles aux yeux du compilateur, ont également été supprimées.

Cette grammaire sera ensuite traduite et adaptée²⁶ en russe par un certain Vassili Teplov et publiée en 1752 sous le nom de *Nouvelle grammaire française* : « C'était en quelque sorte la vulgate grammaticale pour l'enseignement du français en Russie au

²⁴ Voir, par exemple, les explication sur la « triphongue » *aou*, que Goudar (1764 : 438) compare au *u* toscan.

²⁵ C'est le cas, par exemple, des explications générales sur les lettres et les syllabes, présentes dans l'*Abrégé*, qui précèdent la section de prononciation proprement dite, non tirée, elle, de Restaut. Comme chez Goudar, les véritables explications phonétiques sont tout à fait classiques (lettre par lettre) et plus adaptées à un public d'apprenants étrangers.

²⁶ Selon Rjéoutski et Vlassov (2013), « l'édition de 1752 contient deux annexes : un recueil de proverbes français (331-381) et des vocabulaires thématiques appelés *Recueil de mots, François et Russiens* (382-454) et tirés de la grammaire de des Pepliers ».

XVIII^e siècle, utilisée surtout comme livre de classe à l'école de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg » (Rjéoutski et Vlassov, 2013). Elle jouira ensuite de plusieurs rééditions : 1762, 1777, 1787 et 1809 (Vlassov, 2015). En ce qui concerne les parties propres d'un manuel de langues étrangères de l'époque, selon Vlassov (2015), « l'édition de 1752 contient deux annexes : un recueil de proverbes français (331-381) et des vocabulaires thématiques appelés *Recueil de mots, François et Russiens* (382-454) et tirés de la grammaire de des Pepliers ».

La quatrième grammaire ayant tenté d'effectuer une transformation des *Principes* de Restaut en manuel est celle de Stanislas Nalecz Mosjczenski, la *Facile, étendue et fondamentale grammaire française, recueillie de M. Restaut et d'autres savants grammairiens, accommodée à l'étude de la jeunesse polonaise* (Dantzig, 1774), qui conserve également le modèle dialogué. En comparaison avec les deux transformations précédentes, elle reste cependant plus proche de son original.

Dans la Préface, Nalecz Mosjczenski fournit de nombreuses explications aux lecteurs quant à son utilisation de la grammaire française. Il commence par mentionner son travail de modification des contenus sans donner de précisions :

Je me suis donné bien de la peine à proposer les Principes et les règles les plus sûres, et à les expliquer clairement, ce qui facilite l'entendement de la Grammaire ; enfin, j'ai taché de mettre tout dans un bel arrangement. Pour venir à bout de tout ceci, je n'ai pas voulu m'écarter de la Grammaire de Monsieur Restaut, ni de son arrangement, si non que j'ai été contraint de transférer quelques articles, et de les placer ailleurs, ou d'en ajouter de nouveaux (Nalecz Mosjczenski, 1774 : IV-V).

Le « transfert » auquel fait référence l'auteur polonais tient sans doute au déplacement des sections sur l'orthographe (69-165) – qu'il maintient dans son intégralité, contrairement aux auteurs précédents – et sur la prononciation soutenue et familière (166-194) après le chapitre initial de prononciation proprement dit. Soit dit en passant, la partie finale de prononciation aurait pu être placée avant l'orthographe, après l'explication des voyelles et des consonnes ; cela aurait sans doute été plus cohérent. Mais il semblerait que Nalecz Mosjczenski ait eu du mal à se détacher totalement de sa source. Par ailleurs, il est curieux de constater qu'à aucun moment dans sa préface il ne mentionne les raisons pour lesquelles il a décidé de maintenir les explications sur l'orthographe, contenus peu fréquents dans ce genre d'ouvrage à l'époque, alors qu'il justifie le fait d'avoir conservé la versification – réduite, il est vrai –, contenu également rare voire inexistant dans les autres grammaires de français destinées aux Polonais : selon lui, « les Polonois aiment à lire les Poetes François » (Nalecz Mosjczenski, 1774 : XI) et c'était leur rendre service que d'inclure des explications sur la manière de les lire. C'est pourtant pour la « jeunesse polonoise » qu'il confectionne sa grammaire, plutôt des débutants donc, peu à même de se frotter, à priori, à la poésie.

L'auteur poursuit ses explications en ces termes :

Monsieur *Restaut*, qui m'a fourni la plus grande partie des regles, n'a proposé que les principes généraux et raisonnés de la Grammaire ; c'a été son but unique de poser les vrais et étendus fondements de la Langue : mais il ne nous a pas donné les regles particulières de chaque partie du Discours, lesquelles pourtant sont indispensablement nécessaires pour apprendre parfaitement cette langue si difficile (Nalecz Mosjczenski, 1773 : IX-X).

Pour remédier à cela, l'auteur inclut des explications particulières sur la syntaxe française mais complète également son ouvrage par un « Recueil de mots françois et polonois » (723-741) et trois dialogues (742-763), dans le goût des grammaires de langues adressées aux étrangers.

Les grammaires italienne, allemande, russe et polonaise sont quatre adaptations des *Principes* en manuels ; cependant, les deux autres que nous avons trouvées ont pris l'*Abrégé* comme modèle.

La première traduction de l'*Abrégé* est anglaise. Elle paraît à Londres en 1755 sous le nom *The Principles of the French Grammar abridged by Mr Restaut* et renferme, d'après le titre complet reproduit dans le *Monthly Review or Literary Journal* (1755 : 141-142), les ajouts suivants : « Exercises adapted to the rules of French construction, with observations on them ; as also a collection of French compliments, entertaining stories, and examples of letters on different subjects, in French and English ». La grammaire est attribuée à John Peter Le Camus, « teacher of the *French* language ».

Pour notre part, nous n'avons pu consulter que l'édition de 1772, qui conserve les « exercices » de la première²⁷. Ceux-ci (130 pages environ) dépassent en extension le texte purement grammatical (une centaine de pages) et reposent sur la pratique de la traduction. Les phrases et textes anglais servant d'exemples cherchent à illustrer une difficulté précise (l'accord de l'adjectif en « cas », nombre et genre, la conjugaison des verbes, etc.) et l'auteur, pour faciliter cet exercice de thème grammatical, donne la traduction de certains mots et précise le genre des noms communs, le régime de certains verbes, etc. C'est à l'élève de construire la phrase française correctement, selon les règles de la morphosyntaxe. Les histoires courtes et les lettres sont aussi destinées à être traduites en français, sans viser cependant de difficulté particulière. Quant au texte de Restaut, Le Camus le traduit de façon presque littérale dans son intégralité ; la préface, celle de l'édition originale, est également traduite. Pas d'explications supplémentaires du traducteur/auteur, donc, au sujet de son choix de reproduire en anglais un texte grammatical destiné à des francophones.

²⁷ Nous avons également trouvé une réédition de 1793 dans laquelle ces suppléments ont été supprimés : il s'agit simplement du texte de Restaut traduit en anglais.

Le deuxième traducteur de l'*Abrégé* est Felix Martínez Saavedra. Ce maître de langues au Real Colegio de San Telmo de Séville publie en 1791 un *Compendio de la gramática francesa* pour ses élèves, qui, comme il l'explique dans la préface, étudient la langue française pendant une seule année, raison pour laquelle il décide de confectionner une courte grammaire et de ne pas utiliser celle de Chantreau (1781), très en vogue à l'époque, mais dont les contenus étaient trop étendus. C'est le premier adaptateur de Restaut à ne pas le nommer ni sur la page de titre ni dans les préliminaires. Il ne nomme d'ailleurs aucune de ses sources.

Contrairement aux refontes antérieures, Martínez Saavedra ne mentionne rien à propos des explications de type général qu'il fournit dans sa grammaire et, de fait, les adaptations grammaticales sont mineures et non justifiées : il ajoute une très brève partie de prononciation, tirée en partie de Chantreau, avant les définitions sur la grammaire et les lettres ; certaines explications morphologiques sont simplifiées, comme celles sur les temps (Martínez Saavedra, 1791 : 58) ou les adverbes (92), d'autres, comme la section sur les verbes irréguliers et les « defectivos » (74-92) sont ajoutées ; les observations syntaxiques sont également simplifiées, écourtées (111). Les listes d'adverbes, surtout, mais aussi de prépositions et d'interjections sont plus longues que chez Restaut, mais Martínez Saavedra ne propose aucun exemple pour illustrer leur usage. En définitive, ce qui le différencie vraiment de Restaut, ce sont les ajouts d'une liste (tirée de Billet, 1673) bilingue alphabétique espagnol-français de mots et d'expressions idiomatiques (115-126) et d'un vocabulaire thématique (133-175).

En Espagne, à la toute fin du XVIII^e siècle, en 1799, une autre traduction de l'*Abrégé*, de Jean-Thomas Laurès de Mayran, qui ne mentionne pas non plus Restaut, voit le jour. Cependant l'auteur n'adapte pratiquement pas le texte original²⁸ et on ne peut pas considérer que ce soit un véritable manuel. La préface, dans laquelle l'auteur explique les prétendues raisons pour lesquelles il présente des « principes généraux » aux lecteurs – des hispanophones –, n'est en fait qu'une traduction de celle qui était déjà apparue dans l'édition de Genève de 1738 (voir *supra*). Ce ne sont pas les mots de Laurès mais ceux d'un éditeur voulant vendre son ouvrage à un public francophone. Il est alors difficile de supposer que Laurès de Mayran ait véritablement décidé d'offrir une grammaire générale à ses élèves ; nous penchons plutôt pour l'hypothèse selon laquelle cet auteur a vu dans l'*Abrégé*, court ouvrage adressé aux enfants, une possibilité de publier sa propre grammaire facilement, en traduisant tout simplement l'original français²⁹. La version française est maintenue mais ce caractère bilingue n'est pas non plus expliqué par l'auteur.

²⁸Les changements se résument à un chapitre de prononciation propre et à une table des verbes irréguliers. Par ailleurs, certaines explications sur les types de verbes sont déplacées à la fin de l'ouvrage.

²⁹ Pour un avis différent sur cette question, voir Lépinette (1997 : 534-536).

Ainsi, tous les compilateurs de Restaut n'ont pas estimé nécessaire d'ajouter des dialogues, un vocabulaire ou des modèles de lettres aux explications grammaticales. Dans le cas de Laurès de Mayran, le manque de parties propres à un manuel de langue étrangère n'est compensé par aucun autre moyen. D'autres auteurs, en revanche, ont trouvé la manière de mettre à profit le texte de Restaut en multipliant les exemples.

4. L'exemple comme moyen d'adaptation à un public étranger

Les autres ouvrages inspirés des écrits de Restaut, les *Principes* dans ce cas, restent plus proches de leur source en termes de contenu grammatical, souvent dans un souci de présenter une grammaire plus étendue et parfois parce que l'auteur vise aussi un public plus avancé. Des adaptations y sont tout de même effectuées dans le domaine des exemples, surtout, mais également dans les explications grammaticales elles-mêmes. C'est le cas de celles de Du Boccage (1750) et Laval (1753).

Du Boccage est l'auteur de *Le maitre françois ou le Restaut travesti*, autre grammaire italienne publiée en 1750 à Bologne. Cet auteur explique dans sa dédicace à Sulpizia Albergati ce qui l'a poussé à offrir au public une grammaire plus complète que celle qu'il avait publiée neuf années plus tôt, mais également pourquoi et comment il a dû adapter sa source :

Je croyois avoir épuisé la matiere dans mon premier ouvrage ; mais á peine commençai je á vous faire goûter les premiers élémens de nôtre langue, que je m'apperçûs combien j'étois éloigné de mon bût [...]. Ce fut alors, Mademoiselle, que pour seconder les admirables dispositions de vôtre esprit ; je formai le plan d'une nouvelle Grammaire et qu'á ce-t-éffet je consultai ce que nous avons d'Auteurs graves en pureté de langue. Le celebre Monsieur Restaut m'a servi de guide ; je l'ai presque suivi pas á pas pour ce qui est de preceptes : l'on sait que son ouvrage ne regarde précisément que les François et les Etrangers qui ont quelque teinture de nôtre langue ; mais, comme j'écris pour les Italiens qui veulent l'apprendre, j'ai dû pour me communiquer plus intelligiblement á ceux ci, m'éloigner de la méthode de ce respectable Grammerien : je me suis donc précisément appliqué á éclaircir par un ordre régulier, et méthodique les préceptes et les regles dont j'ai tâché de faciliter l'usage par les exemples, les phrases, les tours, et les expressions dont notre langue est susceptible (Du Boccage, 1750 : x).

Chez Du Boccage, nous ne trouvons pas de vocabulaire, pas de modèles de lettres, de dialogues ou de phraséologie : la grammaire se résume à un chapitre de prononciation, de création propre³⁰ et un autre de morphologie, dans lequel il suit Restaut³¹ – sauf pour le format question-réponse – en le traduisant souvent littéralement, mais l'ouvrage atteint tout de même plus de six cents pages. Une telle extension peut paraître étonnante quand on sait que les sections sur l'orthographe et la versification, ainsi qu'un certain nombre d'observations syntaxiques ont été supprimées ; cependant, la raison en est simple et Du Boccage lui-même la fournit dans la dédicace : « j'ai tâché de faciliter l'usage par les exemples, les phrases, les tours, et les expressions dont notre langue est susceptible ». En effet, Du Boccage se démarque surtout de Restaut – et de ses autres compilateurs – par la profusion d'exemples destinés à mettre en pratique les règles, plus théoriques. Ainsi, de nombreuses listes bilingues parallèles plus ou moins longues jalonnent sa grammaire. Par exemple, les adverbes sont expliqués sur 60 pages (507-566) et l'auteur fournit toujours plus d'une phrase ou d'un syntagme, traduits en italien, pour illustrer chaque item :

Elle n'alla pas loin ; Il ne loge pas loin d'ici ; Il s'en est allé loin d'ici ; Elle n'étoit pas loin de là ; [...]
Trop d'amour, Trop de desirs, Trop de violence, Trop de cruautés (Du Boccage, 1750 : 511 et 522).

Les exemples sont généralement des phrases simples et se voulant tirées de la vie quotidienne. Rien de tout cela chez Restaut, dont le chapitre sur les adverbes s'étend sur 9 pages uniquement (1749 : 352-363) et qui ne propose pratiquement aucun exemple pour en illustrer l'usage. Et même lorsqu'il en fournit, dans le chapitre des prépositions, par exemple, ce n'est pas de façon systématique comme Du Boccage, mais plutôt pour illustrer une difficulté particulière de la langue française, comme la différence entre l'adjectif « prêt » 'à' et la préposition « près » 'de' (Restaut, 1749 : 367).

Dans la grammaire de Pierre Laval (1753), la situation est similaire. Celle-ci est publiée pour un public russe et traduite en regard par Sergueï Voltchkov, selon Vlassov (2015), qui a étudié cet ouvrage. Vlassov considère que Laval, à l'instar de Du Boccage, se démarque de Restaut par sa « grande quantité d'exemples, [...] particulièrement dans

³⁰ Il décide cependant de conserver, contre toute attente, les réflexions philosophiques préalables de Restaut à propos de la « grammaire » en général et des « idées » et « jugements ». Ce ne sera pas le seul dans ce cas : Galmace (1754), en Espagne et Nalecz Mosjczenski (1774), en Pologne, loin de poursuivre les mêmes objectifs de formation grammaticale générale que Restaut dans ses *Principes*, les maintiennent également.

³¹ L'ordre dans lequel les contenus grammaticaux sont présentés peut toutefois être modifié. La notion de « cas », par exemple, est expliquée directement après celles du « genre » et du « nombre » (57-67), alors que Restaut ne s'arrête sur cette question qu'après avoir fourni toutes les explications morphologiques sur les différentes parties du discours.

l'explication des parties du discours invariables (adverbes, prépositions et conjonctions) ». Comme Du Boccage, Laval (1753) annonce cette particularité de sa grammaire dans la préface : « J'explique la Grammaire avec toute la précision qu'il m'a été possible, et je donne des Exemples qui ne laissent rien à désirer sur l'usage de toutes ses parties ». C'est donc également sur l'abondance des exemples que repose l'adaptation des *Principes* chez cet auteur, puisque aucune section supplémentaire n'est ajoutée.

Par ailleurs, Laval suit Restaut d'assez près pour ce qui est des explications grammaticales³², mais il effectue une réorganisation importante. Dans la préface, il déclare qu'il a organisé l'ouvrage pour ses élèves en veillant à distribuer la matière en chapitres « en conduisant son élève comme de classe en classe ». Il effectue également quelques réajustements qui lui semblent pertinents : par exemple les explications sur les « vices » de prononciation, suivies de la section orthographique (dans une version très réduite), sont placées après le chapitre sur les lettres, au début de l'ouvrage. En outre, il justifie certains choix, comme celui de parler des degrés de comparaison « avant le Verbe » et non pas avant les articles (comme le faisait Restaut) car « çauroit été interrompre la connexion qu'il y a des Articles avec les Pronoms » (Laval, 1753 : 272) ; les explications sur le cas sont également déplacées, après celles sur le nom, pour exposer leur « déclinaison », alors que Restaut réservait ces explications après avoir exposé toutes les parties du discours.

Notons, au sujet des cas, que Restaut avait confectionné ses *Principes* comme une propédeutique à l'apprentissage du latin. Il n'est donc pas étonnant qu'il les maintienne dans sa grammaire. Mais pour ce qui est de l'apprentissage du français aux étrangers, c'est moins évident. Pourtant, aucun continuateur de Restaut n'a osé se passer de cette catégorie grammaticale persistante, de peur sans doute de s'attirer la critique de la concurrence.

5. La terminologie descriptive grammaticale

Au-delà du maintien de la catégorie des cas, Restaut a exercé une grande influence sur la manière dont la langue française a été décrite à l'étranger car la terminologie employée dans ses grammaires a été reprise par ses continuateurs. En effet, ce ne sont pas uniquement les définitions de « nom », « genre », « nombre », etc. que l'on voit apparaître dans les ouvrages commentés ici, mais également la terminologie descriptive elle-même, qui a pu parfois modifier celle qui s'employait habituellement dans chaque tradition grammaticale.

Parmi nos auteurs, il en est un pour qui la terminologie grammaticale revêt une importance toute particulière dans l'apprentissage des langues. Il s'agit de Nalecz Mosjczenski, le continuateur polonais de Restaut. Dans sa préface, il déclare :

³² Comme la plupart des grammairiens s'étant inspirés de Restaut, Laval l'avoue dans la préface : « Mr. Restaut, tres habile Grammairien, m'a été d'un grand secours dans la composition de cet Ouvrage ».

En écrivant cette Grammaire dans la Langue Polonoise, je me sers des mêmes termes Polonois d'art, dont on se sert ordinairement dans toutes les Classes où l'on enseigne des Langues. J'en ai ajouté par nécessité, de nouveaux, mais ce n'est que fort peu : je joins souvent à ceux-ci les termes d'art François, ce qui est-très commode tant à ceux qui enseignent, qu'à ceux qui apprennent, lorsqu'ils savent les termes de Grammaire de toutes les deux Langues, de celle qu'on enseigne et apprend, et de celle dans laquelle la Grammaire est écrite. Je ne mets pas à la tête de la Grammaire la liste de ces termes ; avant de commencer à enseigner la Langue, le Maître doit faire les apprendre par coeur à celui ou à celle qu'il veut enseigner (Nalecz Mosjczenski, 1774 : V-VI).

Tout d'abord, on apprend ici que certaines dénominations grammaticales françaises apparaissent non seulement traduites en polonais, mais qu'un bon nombre de termes sont également incorporés tels quels dans la grammaire. Ceux-ci sont souvent placés entre parenthèses après leur équivalent polonais. C'est le cas, par exemple, de « voyelles » et « consonnes » (8), « voyelles simples », « voyelles composées », « voyelles nasales » (9), « parties du discours » (195), « comparatif d'excès » (258), etc. Parfois, les termes français apparaissent même en premier : à la question (en polonais) « Comment appelle-t-on un mot qui n'est composé que d'une syllabe ? » l'auteur donne d'abord la réponse en français (« monosyllabe ») et ensuite il fournit la traduction en polonais (5).

Ainsi, au sein du texte en polonais, une multitude de termes de description grammaticale sont intégrés tels quels par l'auteur, qui considère, par ailleurs, que leur apprentissage dans les deux langues est nécessaire si l'on veut appréhender l'étude du français dans de bonnes conditions. Cela peut paraître excessif et franchement difficile pour les élèves si cette terminologie n'est pas associée à des exemples concrets. Mais dans l'optique d'un apprentissage raisonné de la langue, cela reste légitime : savoir nommer chacune des parties du discours et les « accidents » auxquels elles sont soumises peut être d'un grand secours pour analyser syntaxiquement une phrase et trouver les équivalents grammaticaux dans l'autre langue afin de pouvoir la traduire. Ainsi, il est clair que la terminologie employée par Restaut a dû influencer la description de certaines catégories, classifications, du moins de la langue française dans les grammaires polonaises, si tant est que Nalecz Mosjczenski ait fait des émules, ce que nous ignorons.

Nous savons, en revanche, que certaines descriptions de Restaut ont joui d'une continuité dans les grammaires de français en Espagne par l'intermédiaire d'un auteur dont nous n'avons pas encore parlé du fait que chez lui l'influence de Restaut a touché principalement les descriptions phonétiques et pas tant la partie de morphologie.

Antoine Galmace est l'auteur d'une grammaire de français pour Espagnols publiée en 1748 dont il fournit une édition modifiée en 1754. Dans cette seconde édition, il s'inspire largement des *Principes* de Restaut (1749) pour ce qui est du chapitre sur la

prononciation et introduit des précisions terminologiques tout à fait inédites dans l'histoire de la description phonétique du français en Espagne.

Citons tout d'abord le cas de la dichotomie voyelle/consonne. Traditionnellement, on décrivait la voyelle comme un son continu, contrairement à la consonne, dont le son ne serait ou ne pourrait pas, selon les grammairiens, être permanent. Or, Restaut abandonne cette idée pour créer, implicitement, la nouvelle classe des consonnes continues : « Il faut pourtant en excepter les sons de l'*j* consonne, de l'*s*, du *ch*, de l'*f*, de l'*r*, de l'*v* consonne, & du *z*, que l'on peut continuer : mais on s'apercevra, si l'on y prend garde, que c'est nécessairement avec le son de l'*e* muet » (Restaut, 1749 : 21). Ces explications seront reprises par Galmace, qui influence également un certain nombre d'auteurs de grammaires de français en Espagne après lui, car la *Llave nueva*, ouvrage de ce grammairien, sera rééditée de nombreuses fois au cours du XVIII^e siècle.

Un second exemple de rupture terminologique introduite en Espagne par Galmace à travers Restaut est celui des dénominations de diphtongues « propres » et « impropres », qui désignaient traditionnellement les combinaisons vocaliques graphiques réalisées respectivement en plusieurs sons (en une seule syllabe) ou un seul, que celui-ci abandonne au profit de celles de « diphtongues » (pour combinaisons vocaliques graphiques et sonores) face à « voyelles composées » (pour combinaisons vocaliques uniquement graphiques). De nouveau, ces dénominations, plus précises que les précédentes, seront entérinées par Galmace en Espagne et suivies par ses successeurs.

L'influence terminologique de Restaut dans les grammaires de français à l'étranger a également été pointée du doigt par Vlassov (2015) :

La partie russe de la grammaire de Laval est donc très intéressante du point de vue de l'histoire des idées linguistiques en Russie. Dans la traduction, les termes modernes empruntés aux langues occidentales côtoient une terminologie vieillie toujours en usage, mais aussi des néologismes qui seront oubliés par la suite. La terminologie linguistique est alors en voie de formation en Russie. La traduction d'ouvrages linguistiques et didactiques comme la grammaire de Laval est une étape importante dans l'évolution de cette terminologie.

6. Conclusions

Le succès de l'œuvre grammaticale de Pierre Restaut ne s'est pas cantonné à la France : elle a rayonné dans toute l'Europe durant le XVIII^e siècle et même une partie du XIX^e. Les refontes et traductions que nous avons commentées en sont la preuve. Seulement, les objectifs de formation grammaticale générale des originaux français en faisaient des ouvrages difficilement applicables directement à l'enseignement du français langue étrangère ; c'est pourquoi la plupart des auteurs s'inspirant de Restaut ont largement adapté et complété leur version pour surmonter cet écueil, que ce soit en

ajoutant les sections propres à un manuel de langue étrangère de l'époque ou en multipliant les exemples, et en prenant soin de fournir des explications contrastives, adaptées à chaque public. Par ailleurs, les adaptations comportent généralement un chapitre de prononciation classique, ne trouvant pas de correspondant identique chez Restaut, qui considérait les explications articulatoires inutiles pour un public francophone et s'attachait surtout à donner les règles de lecture ; quant aux chapitres orthographiques et de versification, ils sont rarement conservés, ce qui semble logique pour le dernier mais moins évident pour le premier. En effet, l'apprentissage de la langue écrite devait obligatoirement passer par l'apprentissage de l'orthographe ; on comprend donc mal pourquoi les auteurs de grammaires pour étrangers décident de supprimer ces informations.

D'un autre côté, quand le public était de langue maternelle française, on pouvait bien sûr utiliser la grammaire de Restaut tout comme on le faisait en France, sans avoir à l'adapter. En Belgique, par exemple, Caravolas (2000) nous rappelle que « l'enseignement méthodique de la langue maternelle (français, flamand ou allemand) dans les écoles secondaires belges est introduit pour la première fois en 1777 par le *Plan provisionnel d'études* », et, pour ce qui est de la langue française, on utilisera l'*Abrégé* de Restaut. C'est moins évident pour ce qui est des versions originales qui ont circulé en Russie, par exemple.

Par ailleurs, Restaut a non seulement exercé une influence européenne dans le domaine de l'enseignement du français comme modèle aussi bien pour ce qui est des règles – surtout morphologiques – que pour la structure des explications en questions-réponses, mais il a également marqué certains ouvrages de ses innovations terminologiques, ce qui avait également son importance pour l'enseignement du français et des langues étrangères en général.

Finalement, il est bon de rappeler une réalité plus commerciale : indépendamment de la manière dont Restaut a été récupéré, il est clair que présenter une grammaire de français comme ayant été composée sur le modèle de celle de Restaut, qui jouissait déjà d'un grand renom à la moitié du XVIII^e siècle, c'était s'assurer d'emblée un public de lecteurs et donc d'acheteurs potentiels, ainsi que des élèves pour tous ceux qui non seulement produisaient des grammaires/manuels de langue, mais également enseignaient le français, c'est-à-dire la majorité de nos auteurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARNAULD, Antoine & Claude LANCELOT, (1660) : *Grammaire générale et raisonnée*. Paris, Pierre le Petit.

- BARATIN, Marc (2000) : « Ars (grammatica) », in *Corpus de textes linguistiques fondamentaux*. Lyon, École normale supérieure de Lyon. URL : http://ctlf.ens-lyon.fr/notices/notice_020.htm
- BILLET, Pierre-Paul (1673) : *Grammatica Francesa*. Saragosse, s. éd.
- BUFFIER, Claude (1709) : *Grammaire Française sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée*. Paris, s. éd.
- CARAVOLAS, Jean-Antoine (2000) : « Chapitre V. L'Italie, l'Espagne et le Portugal », in *Histoire de la didactique des langues au siècle des Lumières : Précis et anthologie thématique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal. URL : <http://books.openedition.org/pum/17592>.
- CHANTREAU, Pierre-Nicolas (1781) : *Arte de hablar bien francés*. Madrid, Antonio de Sancha.
- CHERVEL, André (2006) : *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*. Paris, Retz.
- CHIFLET, Laurent (1659) : *Essay d'une parfaite Grammaire de la Langue Française*. Anvers, J. van Meurs.
- DONATUS, Aelius (ca. 350) : *Ars minor*.
- DU BOCCAGE, J.-B. (1750) : *Le maitre françois ou le Restaut travesti*. Boulogne, Saffi.
- FOURNIER, Jean-Marie (1998) : « Principes généraux et raisonnés de la grammaire française », in *Corpus de textes linguistiques fondamentaux*. Lyon, École normale supérieure de Lyon. URL : http://ctlf.ens-lyon.fr/notices/notice_316.htm.
- GALMACE, Antoine (1748) : *Llave nueva y universal para aprender con brevedad y perfeccion la lengua francesa*. Madrid, G. Ramírez.
- GALMACE, Antoine (1754) : *Llave nueva y universal para aprender con brevedad y perfeccion la lengua francesa*. Madrid, J. Ibarra.
- Gazette Littéraire de l'Europe* (1768) : mars, tome XXIV. Amsterdam, E. van Harrevelt.
- GOUDAR Ludovic (1764) [1744]: *Nuova Grammatica italiana e francese*. Nice, G. Floteront.
- GOUDAR Ludovic (1773) : *Nuova Grammatica italiana e francese*. Crémone, L. Manini.
- LA TOUCHE, Pierre de (1696) : *L'art de bien parler François*. Amsterdam, H. Desbordes.
- LAURÈS DE MAYRAN, Jean-Thomas (1799) : *Compendio nuevo de gramatica francesa*. Madrid, J. Herrera.
- LAVAL, Pierre (1753) : *L'Explication de la grammaire française*. Saint-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie des sciences.
- LE CAMUS, John Peter (1755) : *The Principles of the French Grammar abridged by Mr Restaut*. Londres, J. Nourse.
- LE CAMUS, John Peter (1772) : *The Principles of the French Grammar abridged by Mr Restaut*. Londres, J. Nourse.
- LE CAMUS, John Peter (1793) : *The Principles of the French Grammar abridged by Mr Restaut*. Londres, F. Wingrave.
- Le Courrier de Vaugelas*, (1879) : numéro du premier septembre. Paris, Martin.

- LEPINETTE, Brigitte (1997) : « Le “détournement” de la grammaire générale dans la grammaire pédagogique française éditée en Espagne au XVIII^e siècle ». *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses*, 11, 523-538. URL : <https://revistas.ucm.es/index.php/THEL/article/view/THEL9797120523A/34012>
- MARTIN, Daniel (1619) : *Grammatica gallica*. Strasbourg, J. Caroli.
- MARTÍNEZ SAAVEDRA, Félix (1791) : *Compendio de la gramática francesa*. Séville, Vázquez et Hidalgo.
- MAUPAS, Charles (1607) : *Grammaire française*. Blois, P. Cottereau.
- MAUVILLON, Éléazar de (1747) : *Remarques sur les germanismes*. Amsterdam, P. Mortier.
- MINERVA, Nadia (2003) : « Manuali italiani e lessico francese. Primi materiali per un censimento (1655-1814) ». *Quaderni del CIRSIL*, 2. DOI : <https://amsacta.unibo.it/2229>
- NALEŹ MOSJCZENSKI, Stanislas (1774) : *Facile, étendue et fondamentale grammaire française, recueillie de M. Restaut et d'autres savants grammairiens, accommodée à l'étude de la jeunesse polonaise*. Dantzig, I. Hermann Floercke.
- Nouvelle et parfaite grammaire française* (1749). Francfort-sur-le Main, F. Warrentrapp.
- OLIVET, Pierre-Joseph Thoulier d' (1736) : *Traité de la prosodie Française*. Paris, Gandouin.
- LOUDON, Antoine (1633) : *Grammaire française rapportée au langage du temps*. Paris, P. Billaine.
- REGNIER-DESMARIS, François-Séraphin (1705) : *Traité de la grammaire française*. Paris, Jean-Baptiste Coignard.
- RESTAUT, Pierre (1730) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, J. Desaint.
- RESTAUT, Pierre (1732a) : *Abrégé des principes de la grammaire française*. Paris, J. Desaint.
- RESTAUT, Pierre (1732b) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, Le Gras/Lottin/Desaint/Chaubert.
- RESTAUT, Pierre (1736) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, Le Gras/Prault/Lottin/Desaint.
- RESTAUT, Pierre (1738) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Genève, Barrillot et fils.
- RESTAUT, Pierre (1741) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, Le Gras/Prault/Lottin/Desaint.
- RESTAUT, Pierre (1745a) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Paris, s. éd.
- RESTAUT, Pierre (1745b) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, Ph. Lottin.
- RESTAUT, Pierre (1749) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, Ph. N. Lottin.
- RESTAUT, Pierre (1752) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Lausanne, M.-M. Bousquet.

- RESTAUT, Pierre (1753) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Paris, Ph. N. Lottin/J. H. Buttard.
- RESTAUT, Pierre (1764) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Paris, Ph. N. Lottin/J. H. Buttard.
- RESTAUT Pierre (1770) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Amsterdam, E. Van Harrevelt.
- RESTAUT, Pierre (1771) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Saint-Pétersbourg, Imprimerie du Corps des cadets.
- RESTAUT Pierre (1773) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Paris, Lottin le jeune.
- RESTAUT, Pierre (1774) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Paris, Lottin le jeune.
- RESTAUT, Pierre (1778) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Amsterdam, Paris, Lottin le jeune.
- RESTAUT, Pierre (1789a) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Londres, De La Grange.
- RESTAUT, Pierre (1789b) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Saint-Pétersbourg, Imprimerie du Corps des cadets.
- RESTAUT, Pierre (1799) : *Abrégé des principes de la Grammaire Française*. Saint-Pétersbourg, Imprimerie du Corps des cadets.
- RESTAUT Pierre (1781) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Marseille, J. Mossy.
- RESTAUT, Pierre (1817) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, par Demandes et Réponses*. Lyon, Perisse frères.
- RESTAUT, Pierre (1824) : *Abrégé des principes de la grammaire française*. Alais, J. Martin.
- RICHELET, Claude (1680) : *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française*. Genève, J. H. Widerhold.
- RJEOUTSKI, Vladislav & Sergueï VLASSOV (2013 : en ligne) : « L'enseignement de la grammaire française en Russie au XVIII^e siècle : enseignants, méthodes et livres utilisés ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 51. DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.3823>.
- ROLLIN, Charles (1818) [1726-1728] : *Traité des études*, Tome 1, in Ledoux et Tenré, *Œuvres complètes de Charles Rollin*. Paris, Didot le Jeune.
- SWIGGERS, Pierre (1985) : « Une étape importante dans l'histoire de la grammaire française : Les *Principes* de Restaut ». *Studia Neophilologica*, 57, 219-226.
- ТЕПЛОВ, Vassilij (1752) : *Новая французская грамматика сочиненная вопросами и ответами. Собрана изъ сочинений господина Ресто и другихъ грамматик, а на Россійской язык переведена Академіи Наук Переводчиком Васильем Тепловым*. [*Nouvelle grammaire française par demandes et réponses. Recueillie des ouvrages de Monsieur Restaut et d'autres grammaires et traduite*

en russe par le traducteur de l'Académie des sciences Vassili Teplov]. Saint-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie des sciences [Traduction de Rjéoutski et Vlassov (2013)].

VAUGELAS, Claude Favre de (1647) : *Remarques sur la langue françoise : utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris, P. le Petit.

Vlassov, Sergueï (2015) : « Enseigner le français en Russie au milieu du XVIII^e siècle. Pierre de Laval, précepteur et auteur d'une grammaire pour les Russes ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 54. DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.4145>

ZINK, Gaston (2006) : *Phonétique historique du français*. Paris, PUF.